



FICHE PRATIQUE

Comprendre le contrat dératisation, désinsectisation, désinfection



Comment garantir la propreté et lutter contre les nuisibles dans votre immeuble ?

Vous trouverez dans cette fiche pratique les principales informations sur le contrat de maintenance mis en place pour assurer la propreté de votre immeuble, prévenir les nuisibles et garantir des interventions rapides en cas d'infestation.

Le contrat de maintenance Hygiène 3D, souscrit en juillet 2026 pour quatre ans, couvre **l'ensemble des immeubles d'Elogie-Siemp pour la dératisation, la désinsectisation et la désinfection des vide-ordures.**

Ainsi, **des visites préventives en parties communes et/ou privatives** auront lieu **deux fois par an** dans le respect des procédures Qualibail.

La dératisation

La dératisation concerne **tous les rongeurs de la famille des rats** et se fait dans **les parties communes de votre immeuble ou en partie privative.**

En cas d'infestation, une **intervention pourra être prévue dans les 72 heures** suivant la demande dans le cadre de la garantie due par Elogie-Siemp.

La désinsectisation

La désinsectisation a pour but **d'éliminer et d'éviter la prolifération des insectes et nuisibles** (blattes, cafards, puces, fourmis, lépisme, punaises de lit, etc.).

Deux visites préventives par an à six mois d'intervalle sont prévues dans les parties communes et vos parties privatives.

En dehors de ces campagnes et en cas d'infestation, une intervention peut être programmée selon le niveau d'urgence : **sous 48 heures pour les locaux à ordures ménagères et les parties communes, et sous 5 jours ouvrés pour les parties privatives**, dans le cadre de la garantie prévue par le titulaire du par Elogie-Siemp.

La désinfection des vide-ordures

La désinfection des colonnes vide-ordures (y compris pelle) consiste à effectuer **le nettoyage, la désinfection et la désodorisation des éléments** par pression d'eau et l'application d'un produit approprié.

Deux visites préventives par an à six mois d'intervalle sont prévues.

En dehors de ces campagnes et en cas de problématique, le prestataire **intervient sur demande sous 48 heures** dans le cadre de la garantie due par Elogie-Siemp.

Conseils pour adopter les bons gestes



Rien ne remplace la prévention. La présence de déchets, de nourriture... augmente la prolifération.

- Ne laissez pas traîner de détritrus.
- Conservez vos aliments dans des boîtes.
- Nettoyez régulièrement votre cuisine, notamment la hotte, qui peut être encombrée par les projections de graisse.
- Veillez à bien fermer vos sacs poubelles et à les déposer dans les bacs dédiés du local à ordures ménagères.
- Veillez à bien fermer vos bacs conteneurs.
- Nettoyez régulièrement l'intérieur de votre poubelle.
- Lutte contre l'humidité et le moisi en aérant régulièrement votre logement. Les environnements chauds et humides sont particulièrement appréciés des insectes et autres nuisibles.
- Seuls les déchets ménagers peuvent être jetés dans un vide-ordures, dans un sac poubelle bien fermé.
- Les cartons, le verre, les objets incandescents ainsi que les produits ménagers liquides sont interdits dans un vide-ordures.

Conformément au décret, une partie du coût des interventions de dératisation, désinsectisation et désinfection reste à la charge du locataire.

Que faire en cas d'infestation ?

- Signalez immédiatement toute suspicion d'infestation auprès de votre gardien ou votre gardienne afin que nous mettions en place un protocole pour une intervention rapide et efficace afin d'éviter ainsi toute propagation.
- Assurez-vous d'être disponible et **d'ouvrir votre porte lors des interventions** pour que le prestataire puisse agir dans un maximum de logements.
- Le coût des interventions est compris dans vos charges locatives annuelles. **Aucun frais supplémentaire ne vous sera facturé.**

Plus de conseils dans la fiche pratique
«Prévenir et éviter les punaises de lit.»



Vos contacts

- **Votre gardien ou votre gardienne**, dont le numéro de téléphone se trouve dans le hall de votre immeuble.
- **Le Service Relations Locataires**
au **01 40 47 55 55**
du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30.

Votre Espace locataire



extranet.elogie-siemp.paris

